

Le Télégramme

Pays de Brest : maître composteur, un nouveau métier valorisé par les biodéchets

T Article réservé aux abonnés



Par [Yann Le Gall](#)

Le 08 mars 2024 à 20h30

L'intensification du tri des biodéchets fait fleurir le profil de maître composteur dans les collectivités territoriales. Celui du Pays des Abers, Hugues Delattre, explique le métier.

Comment devient-on maître composteur ? Faut-il un diplôme ?

Hugues Delattre, maître composteur du Pays des Abers : « Il s'agit d'une formation qualifiante, de six jours, référencée par un dispositif de l'Ademe (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie). Il y a trois niveaux. Le référent de site s'occupe d'une aire de compostage. Le guide composteur accompagne la mise en place d'équipements. Le maître composteur fait à la fois de la promotion, de la distribution et de l'accompagnement des usagers. Il dispense des informations pratiques dans les écoles et participe à la dynamique de diffusion et de gestion des équipements ».

Ça ne s'improvise tout de même pas du jour au lendemain ? Il y a des prérequis à posséder, un parcours scolaire spécifique à suivre avant d'exercer un métier où l'on met souvent son nez dans les biodéchets ? Il faut être écolo ?

« Pour moi, il n'est pas forcément indispensable d'avoir la fibre écologique pour exercer ce métier, mais bien saisir les enjeux du compostage qui s'en rapprochent. On est sur du vivant, le retour au sol d'éléments nutritifs, de la proximité... C'est vertueux et valorisant. Concernant la formation préalable, pour ma part, j'ai une licence en gestion durable des espaces verts et j'ai travaillé sur des missions zéro phyto avant de devenir maître composteur du Pays des Abers. Il y a effectivement une continuité. Mais la formation attire aussi des candidats en reconversion professionnelle ».

Avec d'intéressantes opportunités de décrocher un emploi ?

« C'est un métier d'avenir ! La nouvelle loi (Agec, obligeant le tri à la source des biodéchets) active beaucoup de recherche de maîtres composteurs dans les collectivités territoriales. On peut aussi créer sa propre entreprise de conseil ou de formation au compostage. J'y ai vécu une expérience. Mais j'ai préféré rejoindre une collectivité territoriale, où je peux gérer toute la problématique, de A à Z : développement, stratégie, suivi, bilan... J'apprécie beaucoup les inaugurations de sites de compostage qui marquent l'aboutissement d'un projet ».